

CONGRÈS 2019



ORDRE DES
PSYCHOÉDUCATEURS
ET PSYCHOÉDUCATRICES
DU QUÉBEC

RACONTEZ-NOUS VOTRE HISTOIRE D'APPROPRIATION DU RÉFÉRENTIEL

Le référentiel de compétences lié à l'exercice de la profession de psychoéducatrice ou psychoéducateur est un nouvel outil pour les membres de l'Ordre. Il fait état du travail que peuvent accomplir ces professionnels et présente les compétences et actions attendues de leur part. De plus, il énumère les connaissances, habiletés et attitudes sur lesquelles ces compétences et actions s'appuient.

**La richesse du référentiel permet
d'en imaginer diverses utilisations.**

Afin d'élargir nos horizons quant aux utilisations possibles du référentiel de compétences, nous faisons appel à vous pour que vous nous racontiez votre propre histoire d'appropriation de ce document, même si celle-ci n'est pas encore terminée. Les histoires recueillies trouveront une place de choix lors du congrès de l'Ordre, les 7 et 8 novembre prochain, à Saint-Hyacinthe.

Les psychoéducateurs qui participeront à un projet d'appropriation du référentiel de compétences pourront inscrire cette activité à leur dossier de formation continue selon les règles suivantes :

- Tout psychoéducateur participant à un projet d'appropriation pourra faire valoir les heures accordées à ce projet jusqu'à concurrence de 20 heures (catégorie G -2 : participation à un projet de développement).
- Le rédacteur de l'histoire pourra ajouter trois heures de formation continue à son dossier sous la catégorie F – 1 (rédaction d'article). Sur réception de l'histoire écrite du projet d'appropriation, l'Ordre lui fournira une attestation de formation continue.

7 et 8 novembre

Centre de congrès de Saint-Hyacinthe

1325 rue Daniel-Johnson O.
Saint-Hyacinthe , Qc J2S 8S4

HEURES DE FORMATION RECONNUES POUR LE PROJET

**Catégorie G -2 : participation
à un projet de développement**
(maximum 20 heures)

Catégorie F-1 : rédaction
(3 heures)

Pour obtenir ces heures de formation continue et voir votre projet être présenté au congrès de l'Ordre, vous devez faire parvenir votre histoire, rédigée selon le canevas présenté à la page suivante.

Transmettre avant le 14 juin 2019

à

dtrudel@ordrepsed.qc.ca

RACONTEZ-NOUS VOTRE HISTOIRE D'APPROPRIATION DU RÉFÉRENTIEL



ORDRE DES
PSYCHOÉDUCATEURS
ET PSYCHOÉDUCATRICES
DU QUÉBEC

Canevas de rédaction de votre histoire d'appropriation

- ➔ Nom du répondant individuel ou des membres de l'équipe
- ➔ Coordonnées de la personne responsable du projet (courriel et téléphone)
- ➔ Nom du rédacteur de l'histoire
- ➔ Milieu de travail

Racontez-nous votre histoire d'appropriation en respectant les cinq questions suivantes :

1.

Comment vous ou votre équipe, avez-vous pris connaissance du référentiel?
Modalité, temps, échange...

2.

Comment vous ou votre équipe avez-vous décidé d'une utilisation du référentiel qui pourrait être utile à votre pratique ou à votre environnement?
Autrement dit, à quel problème ou enjeu présent dans votre milieu pensiez-vous que ce document pourrait répondre?

3.

Concrètement, qu'avez-vous mis en place ou mettez-vous en place dans votre milieu à partir du référentiel pour l'un ou l'autre des motifs suivants?

- ◆ Pour la révision de votre pratique professionnelle
- ◆ Pour déterminer vos besoins de formation continue
- ◆ Pour faire valoir vos compétences auprès de votre entourage
- ◆ Etc...

4.

Sur quelles sections du référentiel vous appuyez-vous particulièrement dans ce projet?

5.

Comment comptez-vous poursuivre ce travail d'appropriation à plus long terme?

Retourner votre histoire d'appropriation d'ici le 14 juin 2019 à dtrudel@ordrepsed.qc.ca